

No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 30 août 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghyslaine Lortie et messieurs Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Robert Pilote est absent avec motivation.

Rés. 12-277
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 12-278
Acte de
correction

Attendu qu'une erreur s'est produite dans la désignation du lot 794 cédé à la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges le 22 décembre 2011 dans l'acte de cession publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmorency, sous le numéro 18753903;

Attendu que la désignation du lot 794 doit être rectifiée et remplacée;

En conséquence :

Il est proposé par Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer l'acte de correction préparé par maître Jean-Pierre Larocque, nte, qui modifie la description du lot 794 pour correspondre à la description technique préparée le 17 août 2012 par monsieur Frédéric Martel, sous le numéro de minute 1086.

Rés. 12-279
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 28 août 2012, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'émission d'un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
47 rue du Flanc	Unifamiliale isolée	Rés. 12-123
53 rue de Nagano	Unifamiliale isolée	Rés. 12-124
49 rue des Granites	Unifamiliale isolée	Rés. 12-125
7 et 9 rue d'Albertville	Unifamiliale jumelée	Rés. 12-126
47 rue De-Coubertin	Unifamiliale isolée	Rés. 12-127
357 rue Soumande	Unifamiliale isolée	Rés. 12-128
85 rue de la Savane	Agrandissement et rénovation	Rés. 12-129
93 rue du Franc-Clos	Agrandissement et rénovation	Rés. 12-130
111 rue de l'Île	Agrandissement balcon	Rés. 12-132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
29 rue du Boisé*	Agrandissement et rénovation	Rés. 12-133
88 rue des Colibris	Garage détaché	Rés. 12-139
157 rue des Jardins*	Ajout d'une fenêtre	Rés. 12-140
137 rue Notre-Dame	Rénovation et garage détaché	Rés. 12-141
40 rue des Geais-Bleus	Rénovation	Rés. 12-142
155 rue des Myrtilles	Unifamiliale isolée	Rés. 12-143

*Pour le 29 rue du Boisé, conditionnel à ce que le revêtement extérieur du bâtiment complémentaire soit agencé au revêtement extérieur de la résidence.

*Pour le 157 rue des Jardins, conditionnel à l'ajout de carrelages identiques aux autres fenêtres.

Rés. 12-280
Modification
de plans PIA

Attendu que des demandes de modification aux plans initiaux ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 28 août 2012, des recommandations favorables à ces demandes de modification;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent les modifications aux plans initiaux pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
197 rue des Rocs	Modification des plans initiaux (rénovation)	Rés. #12-131
19 et 21 rue d'Albertville	Modification des plans initiaux (couleur)	Rés. #12-136

Rés. 12-281
Approbation
plan rue de la Vallée

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

- 1) approuvent le plan (Projet 121-20683-00) préparé par Génivar Groupe Conseil (chaînage 0+000 à 0+300), daté du 26 juillet 2012, pour les travaux d'aqueduc et de voirie dans le projet « Développement rue de la Vallée »;
- 2) attestent que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 3) autorisent les ingénieurs à soumettre ce plan au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;
- 4) s'engagent à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée; et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- 5) avisent le promoteur du développement que des permis de construction ne pourront être émis que pour les terrains du côté nord de la rue de la Vallée qui bénéficieraient des deux services soient l'aqueduc et l'égout domestique.

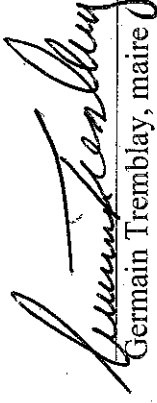
Rés. 12-282
Convention et
promesse de
vente rue de
la Vallée

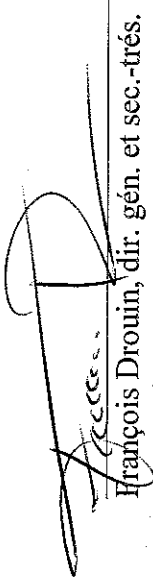
Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer la *Convention et promesse de vente – Entente concernant les services publics des rues du « Développement rue de la Vallée »*.

Période de
questions

La période de questions a débuté à 20h06 et s'est terminée à 20h20.

Levée de la séance à 20h20.


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.